



Règlement de jeu “HelloFresh et Disneyland® Paris”

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

HelloFresh France SAS (ci-après “HelloFresh”), dont le siège est situé 14 rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine, organise du 14 septembre au 22 octobre 2023 un jeu intitulé “Jeu HelloFresh et Disneyland® Paris” (ci-après dénommé le “Jeu”) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le seul fait de participer au Jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, dans la limite d’une personne par foyer (un foyer étant composé des personnes vivant sous le même toit).

Les personnels de HelloFresh et leurs familles, ainsi que de toute personne ayant participé à l’élaboration, la promotion et à la gestion du Jeu ne peuvent pas y participer.

Pour participer au Jeu, un compte client HelloFresh n’est pas nécessaire.

La participation au Jeu est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes. Les méthodes de participation automatiques au moyen d’un logiciel, d’un matériel, d’un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle sont interdites. HelloFresh se réserve le droit d’effectuer toute vérification à cet égard.

HelloFresh pourra exclure du Jeu les personnes dont les informations saisies sur le formulaire de participation seraient incomplètes, inexactes ou manifestement mensongères, lorsque ces informations sont obligatoires.

HelloFresh se réserve aussi le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l’identité et les coordonnées des participants, notamment en leur demandant de justifier de leur identité.



De façon générale, les participations réalisées de manière contrevenante au présent règlement, ou sans respecter les conditions de participation, l'intégrité et le principe du Jeu ne seront pas prises en compte.

Si une personne n'étant pas en mesure de prouver qu'elle remplit les conditions prévues au présent article était tirée au sort dans le cadre du Jeu ou si une personne ne mettait pas HelloFresh en mesure de vérifier son identité, HelloFresh se réservera le droit de désigner un autre gagnant.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient leurs modalités, feront obstacle à l'attribution d'un Lot à la personne à l'origine de cette fraude ou tentative de tricherie.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un jeu se déroulant exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1.

Les modalités de participation au Jeu sont les suivantes :

- Se rendre sur la page du Jeu disponible à cette adresse : <https://game.scratcher.io/hellofresh-disneyland>
- Répondre aux questions
- Remplir l'ensemble des informations du formulaire de participation (avec des données complètes et véridiques)
- Accepter le règlement du Jeu en cochant la case correspondante

ARTICLE 4 – DESIGNATION DU GAGNANT

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 24 octobre 2023 parmi les participant.e.s ayant répondu à toutes les questions et ayant correctement rempli le formulaire de participation. La sélection des gagnants est le pur fruit du hasard.

HelloFresh informera les participants sélectionnés de leur gain via email ou via appel téléphonique selon les informations renseignées dans le formulaire de participation dans les 7 jours suivants la fin du Jeu. Pour les Lots de rang 1, les gagnants auront un délai de 15 jours pour transmettre à HelloFresh, par retour de mail, les informations nécessaires à la transmission de leur Lot. Faute d'envoi de ces informations dans ce délai, le gain du gagnant initial sera annulé, sans réattribution à un autre participant, sans que le gagnant initial ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à HelloFresh.



Un seul Lot est attribué par gagnant tiré sort (même nom et même adresse).

L'attribution du Lot implique le respect du présent règlement. Un gagnant qui n'aurait pas respecté le présent règlement, notamment en ce qui concerne les conditions de participation décrites aux articles 2 et 3, se verra refuser l'attribution du Lot.

ARTICLE 5 – DOTATION (LOTS)

Les lots dans le cadre du Jeu seront les suivants (désignés par le(s) “Lot(s)” dans le cadre du présent règlement) :

- Dotation de rang 1 :
20 lots de 2 billets 1 jour pour les Parcs Disney (Parc Disneyland et Parc Walt Disney Studios), valables chacun pour une visite d'une journée pour une personne, à utiliser dans un délai de un an à compter de leur date d'émission (voir dates au dos du billet).
- Dotation de rang 2 :
10 bons d'achat de la valeur d'une Box HelloFresh de 3 repas pour 4 personnes, utilisable jusqu'au 30 avril 2023 dans le cadre d'un abonnement HelloFresh.

Les Lots seront envoyés dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi par le gagnant des informations demandées par HelloFresh dans le mail d'attribution des Lots (cf. article 5) pour les dotations de rang 1 et de rang 2.

HelloFresh se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son Lot. HelloFresh ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du Lot par le gagnant. En cas de force majeure, HelloFresh se réserve le droit de remplacer le Lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Le.a gagnant.e est tenu.e d'accepter le Lot en l'état, sauf si le Lot reçu présente un défaut manifeste imputable à HelloFresh. HelloFresh ne fera droit à aucune demande de changement de Lot, indifféremment du motif avancé. HelloFresh n'accordera aucune contrepartie, aucun équivalent financier ou compensation, quelle que soit leur nature, à un gagnant en lieu et place d'un Lot y compris si un.e gagnant.e ne peut pas être disponible dans le délai de validité du Lot. Chaque Lot est incessible, intransmissible, et ne peut être vendu.

ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait au moyen d'une connexion internet fixe ou mobile et les frais correspondant resteront à la charge des participants, qui ne pourront réclamer aucun remboursement à cet égard à HelloFresh.



Les frais engagés pour les demandes de transmission du règlement ne seront pas non plus remboursés.

ARTICLE 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Pour la validation et la prise en compte des participations, toutes les données ont un caractère obligatoire. En conséquence, les participants sont informés que leur participation ne sera pas validée s'ils s'opposent à la collecte de ces données.

Les données des participants seront traitées :

- Sur la base légale de l'exécution du présent règlement, aux fins d'organiser le Jeu, à savoir vérifier que les participants remplissent les conditions requises pour participer au Jeu, tirer au sort les gagnants, contacter les gagnants pour les informer de leur Lot,
- Sur la base légale du consentement, pour contacter les participants ayant accepté de recevoir des offres spéciales et informations concernant HelloFresh et/ou Disneyland Paris et d'autres produits et services de la part du Groupe d'entreprises Walt Disney (la prospection commerciale).

Les données sont collectées par Scratcher, sous-traitant de HelloFresh. Elles pourront être transmises à HelloFresh, des sous-traitants de HelloFresh et THE WALT DISNEY COMPANY LIMITED, dans les conditions prévues au présent article.

Le responsable du traitement et les traitements dépendent de la finalité :

- Pour les traitements réalisés dans le cadre de la l'organisation du Jeu, le responsable de traitement est HelloFresh. Le tirage au sort sera effectué par Scratcher, sous-traitant de HelloFresh. Les gagnants seront contactés par email ou par téléphone par HelloFresh. Les données seront conservées jusqu'à 2 mois après la date du tirage au sort pour les participants qui n'ont pas gagné et jusqu'à 1 an après la date prévue du tirage au sort pour les participants qui ont gagné un Lot et ne seront utilisées que pour les finalités décrites ci-dessus.
- Pour les traitements réalisés dans le cadre de la prospection commerciale :
 - Pour la prospection commerciale concernant HelloFresh, le responsable de traitement est HelloFresh. Les personnes seront contactées par Study Call, sous-traitant de HelloFresh, par téléphone, SMS et WhatsApp à des fins de prospection commerciale dans un délai maximal de 15 jours à compter de la participation au Jeu. S'ils souscrivent à un abonnement HelloFresh dans un délai de 30 jours à compter de l'appel de Study Call, leur numéro de téléphone sera partagé par HelloFresh avec



Studycall uniquement à des fins d'évaluation des actions de prospection commerciale. Ces données seront supprimées par Studycall dans un délai maximal d'un mois à compter de leur partage par HelloFresh.

- Pour la prospection commerciale concernant Disneyland Paris et d'autres produits et services de la part du Groupe d'entreprises Walt Disney (tel que défini ici : <https://privacy.thewaltdisneycompany.com/fr/definitions/#Le-groupe-d-entreprises-Walt-Disney>), le responsable de traitement est THE WALT DISNEY COMPANY LIMITED. Les participants sont invités à consulter <https://privacy.thewaltdisneycompany.com/fr/> pour plus d'informations sur les traitements réalisés par cette société, notamment sur les droits dont ils disposent et les moyens de contact pour exercer ces droits.

Pour les traitements pour lesquels HelloFresh est responsable de traitement, HelloFresh s'engage à ce que les données soient traitées conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, et dans la limite des finalités décrites ci-dessus. Elles ne seront pas conservées au-delà des limites d'exécution de ces finalités.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité de leurs données personnelles et du droit de donner des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès. Pour les traitements pour lesquels HelloFresh est responsable de traitement, l'exercice de ces droits peut se faire en écrivant à l'adresse mail suivante : privacy@hellofresh.fr

S'ils estiment, après avoir contacté HelloFresh, que leurs droits en matière de protection des données personnelles ne sont pas respectés, les participants peuvent adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07 - téléphone : 01 53 73 22 22).

ARTICLE 8 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les participants sont réputés avoir accepté dans leur intégralité et sans réserve le présent règlement et s'engagent à respecter les règles de déontologie propres à Internet (étiquette, règles de bonne conduite...), de même que les lois et réglementations françaises en vigueur.

Pour participer au Jeu, une connexion à Internet est nécessaire. La connexion au réseau Internet pour participer au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.



Il appartient aux participants de prendre toute mesure appropriée de façon à protéger leurs données et/ou logiciels de détournements éventuels, de piratage ou de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou contracté par tout autre moyen électronique.

La participation au Jeu par internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, des aléas et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

À cet égard, HelloFresh ne saurait voir sa responsabilité engagée. De même HelloFresh ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption des communications Internet ou d'interruption du réseau causant une inexactitude ou une altération dans la participation.

Plus généralement, tout dysfonctionnement du réseau Internet, de tout ou partie des applications de HelloFresh ou de toute autre connexion technique sur lesquels HelloFresh n'a aucun contrôle ne peut lui être imputable.

Tout incident ou dommage causé par la mauvaise utilisation des appareils permettant la connexion à Internet et la participation au Jeu ne saurait fonder l'engagement de la responsabilité d'HelloFresh.

HelloFresh se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment ou de suspendre temporairement le tirage, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait ou qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants ou les tiers.

La responsabilité d'HelloFresh ne saurait être engagée pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à l'occasion de la jouissance ou l'utilisation d'un Lot par un gagnant, que ce dommage concerne le gagnant ou des tiers (à l'exception du cas où ce Lot concerne des services fournis directement par HelloFresh).

ARTICLE 9 – DÉPÔT ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté gratuitement en ligne et pendant toute la durée du Jeu sur le site Internet <https://www.hellofresh.fr/about/disneyland-paris>. Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à HelloFresh.

HelloFresh se réserve la possibilité de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, publié par annonce en ligne sur le site internet <https://www.hellofresh.fr/>.